

**PROVINCE DE QUÉBEC  
SAINT-GEORGES**

**AVIS PUBLIC**

**Demande de dérogation mineure pour le 420, 40<sup>e</sup> Avenue Sud**

**AVIS** est, par les présentes, donné par la soussignée greffière, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

QUE, lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le lundi 24 avril 2023, à compter de 19 h 30 au 11700, boulevard Lacroix à Saint-Georges, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

**IMMEUBLE VISÉ**

Un immeuble situé au 420, 40<sup>e</sup> Avenue Sud.

**NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE**

La nature de la dérogation demandée vise à permettre que la partie existante de l'unité d'élevage demeure au même endroit qu'actuellement, soit à une distance séparatrice d'environ 71 m et d'environ 91 m par rapport à deux résidences au lieu de 108,9 m requis pour un accroissement jusqu'à 218,8 unités animales.

Que toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance du 24 avril prochain ou encore en transmettant ses commentaires par écrit à l'adresse suivante : [greffe@saint-georges.ca](mailto:greffe@saint-georges.ca) à compter du jour de la publication du présent avis, et ce, jusqu'au 24 avril 2023 à 16 h.

**Donné à Saint-Georges,  
ce 5<sup>e</sup> jour d'avril 2023.**



**M<sup>e</sup> Isabelle Beaulieu, notaire  
Greffière**